



# VILLE DE MASEVAUX

## Consignes particulières lors de vos interventions dans les fonds de coupes situés dans le périmètre de captage des eaux potables de la Ville

### 1. Les véhicules :

- Tous engins ou véhicule pénétrant dans la zone doivent être en bon état
- Les moyens roulants utilisés pour accéder à votre lot ainsi que ceux utilisés pour façonner votre bois ou pour le voiturage du bois en stères ne doivent présenter aucune fuite ni suintement.

### 2. Huile Bio :

- L'utilisation d'huile Bio pour les chaînes des tronçonneuses est obligatoire. Celle-ci peut vous être fournie gracieusement par le service technique de la Ville.

### 3. Le personnel :

Aucun « besoin humain » ne doit être fait dans l'emprise du périmètre : **PLAQUETTE BLEUE**

- Les pleins des machines seront réalisés au-dessus d'un bac de rétention
- En cas de fuite ou de déversement accidentel : utiliser de l'absorbant (sciure de bois...)
- Enlèvement immédiat des terres souillées et les stocker dans un bac de rétention
- Prévenir le Service Technique au 03.89.38.85.44 ou l'agent ONF pour une intervention éventuelle

### 4. Accès à la forêt communale :

- L'accès à la forêt communale est limité par des barrières cadenassées
- 1 clés vous sera remise en Mairie, en main propre contre une caution de 20 euros. Celle-ci vous sera restituée à la fin de votre coupe, lors de la remise des clés
- Les barrières devront IMPERATIVEMENT être refermées après chaque passage

### 5. Respect de la réglementation :

- Ces consignes vous sont communiquées afin de prévenir tout risque de pollution sur les captages de la Ville. Elles sont extraites de l'Arrêté Préfectoral n° 530 du 16 janvier 2001
- Toute dérogation à cette réglementation donnera lieu à des poursuites et annulera le contrat de fond de coupe sans possibilité de dédommagement
- Les autorités de Police et de Gendarmerie et tout garde assermenté sont chargés de l'exécution du présent règlement dont ampliation sera adressée :

- à M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de MASEVAUX
- à M. le Chef de Poste des Brigades Vertes à GUEWENHEIM
- au Service Technique de MASEVAUX
- à l'Office National des Forêts
- à la Police Municipale de la Ville de MASEVAUX

